



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2010
Français
Original: anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 21^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 novembre 2009, à 15 heures.

Président : M. Al-Nasser (Qatar)

Sommaire

Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/64/13 et Add.1, A/64/115, 174, 323 et 324)

1. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale des Nations Unies de l'Office de secours des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)), présentant son rapport (A/64/13 et Add.1), déclare que le défi le plus pressant auquel l'Office doit faire face, ce sont les 12 millions de dollars qui lui manquent pour couvrir les frais de fonctionnement et les traitements de base. À moins d'une contribution, l'UNRWA sera dans l'impossibilité de payer les salaires pour le reste de l'année. Reste un déficit beaucoup plus important de 84 millions de dollars dans le budget ordinaire approuvé pour couvrir le coût des indispensables réparations des infrastructures. Malgré la générosité des donateurs, l'UNRWA doit à nouveau solliciter des ressources afin d'éviter la paralysie d'opérations vitales, et pour ne pas compromettre son processus de réforme de trois ans. Sa situation financière est surprenante compte tenu de l'ampleur de l'appui au niveau mondial dont bénéficient l'Office et les réfugiés palestiniens, qui s'est exprimé lors de la manifestation de haut niveau qui s'est tenue en septembre 2009 à l'occasion du soixantième anniversaire de l'Office, et qui, elle l'espère galvanisera l'aide des donateurs dont l'Office a désespérément besoin.

2. L'explosion de violence qui a marqué le début de l'année a jeté un voile sur la région. L'échelle et l'intensité de l'offensive militaire israélienne sur la bande de Gaza est sans précédent dans l'histoire récente du conflit. Lorsque le Gouvernement israélien a déclaré le cessez-le-feu, 1 387 avaient péri dont 313 enfants selon les sources des ONG, alors que 13 israéliens avaient été tués; 50 000 palestiniens sont restés sans abri et les infrastructures civiles ont été endommagées. Elle a elle-même été le témoin de plusieurs attaques et de leur impact sur la population civile. Pendant toute cette période, l'UNRWA, faisant prendre de grands risques à son personnel, a mené la réponse coordonnée de la communauté internationale, en fournissant de la nourriture, un abri, et une aide médicale aux personnes déplacées et aux civils blessés. L'UNRWA a réagi promptement afin de rétablir ses services habituels, s'efforçant d'apporter un semblant

de normalité à une population traumatisée, en rouvrant les écoles, les dispensaires, et les centres de distribution alimentaire dans les six jours ayant suivi le cessez-le-feu. En reconnaissance de son rôle vital, l'Office a reçu le chiffre record de 250 millions de dollars de promesses de dons de la part d'un large éventail de donateurs tant gouvernementaux que non-gouvernementaux. La solidarité dont fait preuve la société civile au Moyen-Orient est particulièrement gratifiante. Les donateurs les plus importants de l'Office, traditionnellement les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, se sont montrés particulièrement généreux, offrant à eux deux plus de 110 millions de dollars.

3. Néanmoins, le blocage des frontières de la bande de Gaza, toujours d'actualité, est particulièrement préoccupant, car il limite l'accès humanitaire et restreint l'importation de matériaux de construction nécessaires à la reconstruction des infrastructures détruites, ce qui a pour effet de bloquer le secteur privé de Gaza. Le nombre de réfugiés classés comme démunis a triplé au cours de l'an dernier pour atteindre les 300 000. Néanmoins, grâce au Coordonnateur israélien des activités gouvernementales dans les territoires, avec lequel l'UNRWA maintient de bonnes relations de travail, l'UNRWA peut à présent au moins importer quelques fournitures scolaires, et recevoir des transferts mensuels afin de faire face aux salaires des employés, et aux aides pour les cas de grande détresse ainsi qu'au programme de distribution de repas scolaires.

4. La pression s'accroît pour infléchir la politique d'isolation de Gaza; néanmoins, jusqu'à présent, on ne progresse pas vers un accord de réouverture des frontières, quand bien même l'infrastructure civile restera en ruines tant que leur fermeture sera maintenue. L'UNRWA demande toujours l'ouverture des points de passage de Gaza, ce qui supposerait des garanties en ce qui concerne les mesures de sécurité pour les israéliens, et des garanties de stabilité opérationnelles des points de passage pour les Palestiniens. Plus le blocus de Gaza perdure, plus dure sera la souffrance de ses habitants, plus profonds leurs griefs alors que certains deviendront de plus en plus radicaux.

5. En Cisjordanie, la barrière de séparation, les obstacles et les restrictions administratives corollaires ont empêché le développement d'une économie palestinienne florissante et durable. L'implantation de

colonies de peuplement israéliennes se poursuit, et les destructions et les confiscations de maisons, surtout à Jérusalem-Est, sont le lot quotidien des palestiniens. Malgré de récentes améliorations des indicateurs économiques et de sécurité, la Cisjordanie n'en demeure pas moins éclatée (les palestiniens ne peuvent accéder à 40% de ses terres), à tel point que sa viabilité est fortement compromise. La toile inextricable des mesures israéliennes freine également les activités de l'UNRWA mettant sans cesse des obstacles à la mobilité de son personnel et aux biens essentiels à couvrir les besoins des réfugiés, et ce malgré la coordination améliorée de la sécurité entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien. Les activités d'urgence de l'UNRWA en Cisjordanie en faveur des plus de 300 000 réfugiés là-bas, se concentrent sur la fourniture d'un emploi temporaire, ainsi que de nourriture et d'aide en espèces pour ceux qui en ont besoin. Néanmoins, alors que cette assistance protège les réfugiés de quelques unes des pires conséquences de la pauvreté et jette les premières bases pour rebondir dans le cas où un processus de paix serait entamé, malheureusement, un niveau malsain de dépendance par rapport à l'assistance étrangère est omniprésent dans la société palestinienne, traditionnellement si autonome, entreprenante et travailleuse.

6. Au Liban, le niveau de souffrance parmi les réfugiés est le plus important des cinq secteurs où l'Office à des opérations après Gaza. Le problème le plus urgent pour l'UNRWA est la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared détruit en 2007, et les soins aux 27 000 réfugiés déplacés de ce fait. Il est primordial pour la communauté internationale de répondre complètement aux appels de fonds nécessaires. Des signes positifs laissent penser que le nouveau Gouvernement a l'intention de construire sur les initiatives passées pour améliorer les conditions de vie des palestiniens au Liban, tandis que les consultations avec lui se poursuivent par rapport à l'accès à l'emploi des palestiniens, au respect des droits de l'homme de milliers de palestiniens réfugiés, et à l'amélioration des conditions de vie dans les 12 camps de réfugiés.

7. En revanche, en Jordanie et dans la République arabe syrienne, les réfugiés vivent dans un environnement stable et sans conflits.

8. En 2008, l'UNRWA a accompli d'importants progrès dans la fourniture services de manière régulière

aux réfugiés enregistrés dans ses cinq zones d'opérations. 53% du budget ordinaire est alloué à l'éducation de 481 000 élèves dans 684 écoles et de presque 6 000 personnes dans des centres de formation professionnelle. En ce qui concerne la santé, laquelle absorbe 20% du budget, 9,6 millions de consultations ont été données aux réfugiés, et le nombre des traitements en hôpital a augmenté de 14%. De nouveaux critères, directives, et données permettent à l'UNRWA de mieux contrôler les conditions de santé parmi la population réfugiée, et de réagir plus efficacement.

9. L'initiative de développement organisationnel de 3 ans de l'Office visant à améliorer ses capacités de gestion commence à donner des résultats positifs. Une stratégie à moyen terme de six ans a défini le modèle de programmes, et d'opérations de terrain débutant en janvier 2010 sur la base de quatre objectifs principaux en faveur des réfugiés palestiniens : une longue vie en bonne santé, l'acquisition de connaissances et de compétences, un niveau de vie décent, et le plein exercice des droits fondamentaux. L'UNRWA veut œuvrer davantage pour évaluer où les besoins sont le plus importants, et établir un ordre des priorités dans ses services afin de satisfaire à ces besoins de manière plus efficace. À l'avenir, les allocations budgétaires seront établies en fonction des dépenses prévues et non en fonction des apports fondés sur les programmes, améliorant ainsi la qualité des services. En ce qui concerne la gestion, la planification fondée sur les besoins, le contrôle et l'évaluation ont été renforcés et des modèles décentralisés de responsabilisation individuelle sont en place, de même qu'une fonction de supervision restructurée et améliorée. L'impact positif du changement commence déjà à se faire sentir sur l'ensemble du terrain et des opérations. Le financement bilatéral dans le budget du développement institutionnel pour les 14 importants postes recrutés au niveau international prend fin à la fin de 2009; l'UNRWA voudrait intégrer ces postes au budget-programme de l'ONU pour 2010-2011, afin de renforcer son processus de réforme. Elle attire l'attention sur le rapport d'une réunion extraordinaire du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/64/115), et sur ses recommandations, et en particulier sur la proposition qui demande à la Cinquième Commission de reconsidérer la nature et le montant des fonds en faveur de l'UNRWA alloués par

le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et la demande faite au Secrétaire général de commander un rapport sur le renforcement des capacités de gestion de l'UNRWA. Elle presse les États Membres de réexaminer les dispositions de financement concertées en faveur de l'UNRWA il y a 35 ans, en d'autres temps.

10. Elle informe le Comité du fait qu'après neuf années de service auprès de l'UNRWA, elle se retire à la fin de l'année. Au cours d'une longue carrière au sein des Nations Unies, elle a assisté à la résolution d'un certain nombre de situations de réfugiés qui s'éternisaient. Malheureusement, le conflit israélo-palestinien ne trouve toujours pas de solution malgré l'évidence de ce qu'il faut faire : mettre fin à l'occupation, l'autodétermination palestinienne, et des garanties de sécurité à la fois pour les palestiniens et les israéliens. Un règlement durable du conflit requiert que toutes les personnes concernées, y compris les réfugiés, soient consultées. L'UNRWA a parfaitement conscience, même après 60 ans, d'être un office temporaire qui un jour, lorsque l'on sera parvenu à un règlement négocié, confiera la responsabilité à un encadrement professionnel composé de dizaines de milliers de palestiniens. Leur expérience constituera son plus beau legs.

11. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) rend hommage à l'humanité, la solidarité, la position de principe, et le sens de la justice de la Commissaire générale, une réelle amie du peuple palestinien, qui malheureusement part avant de voir l'achèvement de l'indispensable travail de l'UNRWA, et la naissance de l'État palestinien. Il en va de la responsabilité collective de tous les États Membres où qu'ils se trouvent, de répondre immédiatement à l'urgence financière de l'UNRWA, et de lui fournir les ressources dont il a besoin pour continuer de fonctionner.

12. Il demande à la Commissaire générale de donner des détails sur les efforts faits pour persuader Israël de payer des indemnités pour les dommages subis par les biens des Nations Unies et les blessés ou morts parmi le personnel des Nations Unies lors de ses invasions de Gaza, et ce selon les recommandations de la Commission d'enquête du Siège de l'Organisation des Nations Unies. Et il se demande si le fait qu'Israël ne réponde pas à la proposition de lancement d'un projet, abordé en juin, des Nations Unies pour la reconstruction de Gaza, ne signifie pas que la levée de l'état de siège n'est pas envisageable.

13. **M. Taleb** (République arabe syrienne) déclare que les réfugiés palestiniens, qui dépendent de plus en plus de l'aide de l'UNRWA pour leur survie, n'avaient que de bien maigres ressources pour acheter nourriture, vêtements, essence, et autres biens essentiels dont ils ont besoin afin de pouvoir affronter la rigueur des mois d'hiver. Les matériaux promis pour la reconstruction de Gaza où une habitation sur six a été soit complètement soit partiellement détruite pendant l'offensive israélienne, ne sont toujours pas parvenus à destination à cause de l'embargo mis en place par les israéliens. Il demande quelle est la situation actuelle à Gaza, quelles mesures prend l'UNRWA pour faire face aux rigueurs de l'hiver, et quel serait l'impact sur son budget.

14. **M. Elsherbini** (Égypte) demande comment les mesures israéliennes, surtout à Gaza, ont affecté les activités de l'UNRWA, sa capacité à assister les réfugiés palestiniens, et l'accomplissement de son mandat; quelle est la situation en ce qui concerne les indemnités pour les dommages causés aux installations de l'UNRWA lors des opérations israéliennes à Gaza, et en particulier en ce qui concerne les recommandations de la Commission d'enquête du Siège de l'Organisation des Nations Unies; et où en est la mise en œuvre des projets concertés, en particulier à l'approche de l'hiver.

15. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire générale des Nations Unies de l'Office de secours des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) déclare que le Bureau des affaires juridiques, responsable du suivi du rapport de la Commission d'enquête tient de fréquentes réunions avec la mission israélienne à New York au sujet des indemnités. Aussi les pourparlers continuent-ils, longs et approfondis, sur la reprise des projets à point d'être bouclés avant le conflit de Gaza, en particulier ceux en rapport avec l'eau et l'assainissement. La situation est à peu de chose près ce qu'elle était fin janvier car aucun matériau de construction n'est parvenu jusqu'à Gaza pour le moment. L'UNRWA essaye d'installer les réfugiés vivant encore sous la tente ou parmi les décombres dans des habitations louées pour les mois d'hiver, et il a quelques ressources disponibles à cet effet. L'impact sur le budget de l'UNRWA est comme elle l'a décrit : l'appel d'urgence a donné d'excellents résultats, mais le fonds général couvrant les services opérationnels de base de l'Office, est dans une situation critique. L'UNRWA

peut poursuivre les activités prévues, si toutefois il a l'argent pour les payer, parce que ses bonnes relations avec le Coordonnateur israélien lui permettent de faire entrer de la nourriture, des médicaments, et des fournitures, alors que d'autres agences n'y parviennent pas.

16. **M. Ramadan** (Liban) demande si la Commissaire générale pense que les restrictions que les israéliens imposent à Gaza sont considérées comme un blocus ou un siège.

17. **M^{me} Koning AbuZayd** (Commissaire général des Nations Unies de l'Office de secours des travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) déclare que l'UNRWA considère la situation comme un blocus, tout comme toute personne qui comme elle vit à Gaza, même si on lui a dit que juridiquement parlant ce n'était pas considéré comme un blocus. Tout est bloqué. Aucune personne, aucun produit ne peut entrer ou sortir, et là-bas on vit vraiment dans la misère.

18. **M. Løvold** (Norvège), s'exprimant en tant que rapporteur du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA, présente son rapport (A/64/115) sur sa réunion extraordinaire de juin 2009 ayant pour but de déterminer si le montant des ressources inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre de l'Office était suffisant. Malgré les recommandations faites antérieurement par le Groupe de travail, l'Assemblée générale n'a approuvé le financement que pour six des vingt nouveaux postes internationaux demandés par l'UNRWA pour les exercices biennaux 2008-2009 et 2010-2011. Par ailleurs, le Fonds général de l'Office reste considérablement sous-doté, un manque de quelque 84 millions de dollars en 2009, ce qui rend impossible pour l'Office de mener à bien les réformes de gestion nécessaires pour moderniser sa capacité à utiliser les fonds efficacement, et à dûment superviser l'exécution des programmes et à rendre compte des activités menées. Le Groupe de travail a conclu que la valeur réelle des modalités de financement de 1974 sous lesquelles opère l'UNRWA a décliné et est à présent insuffisante, ce qui génère un déficit de gestion que l'on ne peut ignorer plus longtemps. Au cours de ces 35 années, les tâches de l'Office et les attentes des principales parties prenantes sont devenues plus complexes et plus difficiles à exécuter ou à satisfaire. L'Assemblée générale doit saisir cette occasion pour garantir à l'UNRWA le nombre adéquat d'agents internationaux,

ainsi que les ressources supplémentaires dont il a besoin pour achever son programme de réforme. Le Secrétaire général en personne approuve le besoin de revoir les arrangements financiers actuels de l'UNRWA. Le processus de réforme de la gestion de l'Office peut servir de modèle pour d'autres organisations de terrain, mais ses réussites sont fragiles et peuvent être réduites à néant par manque des moyens appropriés. Par conséquent, le Groupe de travail demande au Secrétaire général d'établir dans les plus brefs délais un rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'Office, recommande que l'Assemblée générale revoie la validité des dispositions actuelles de financement de l'UNRWA, et assume la responsabilité des coûts de gestion supplémentaires relatifs au personnel international. De nombreux postes de direction de l'UNRWA sont sous-classés malgré les lourdes responsabilités et les conditions de travail difficiles associées.

19. **M^{me} Abdelhady-Nasser** (observateur de la Palestine), exprime à la Commissaire générale sa profonde admiration pour sa direction éclairée de l'UNRWA, et pour son engagement de principe vis-à-vis des réfugiés palestiniens, elle félicite l'Office pour ses nombreuses initiatives à l'occasion de son 60^e anniversaire visant à faire prendre davantage conscience des réfugiés palestiniens et des travaux de l'UNRWA, et déclare que les réfugiés palestiniens et leurs descendants, à peu près 4,7 millions de personnes à l'heure actuelle ce qui équivaut à plus de la moitié de la population palestinienne, vit toujours comme un peuple sans État et dépossédé, se voyant refuser le droit de retourner dans leurs foyers ainsi que le droit à une juste indemnisation pour compenser leurs pertes et leurs souffrances. Le problème des réfugiés palestiniens doit être résolu conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies pertinentes avant qu'il ne puisse y avoir un règlement du conflit israélo-palestinien, étant donné la dimension régionale du problème des réfugiés et du conflit israélo-arabe dans son ensemble.

20. Les réfugiés palestiniens, en particulier ceux qui vivent dans des camps dans les territoires palestiniens occupés, et plus particulièrement dans la bande de Gaza en état de siège, luttent pour survivre à une crise humanitaire désastreuse, et aux agressions constantes faites à leurs droits fondamentaux, à leur sécurité et à leur bien-être, y compris aux impitoyables sanctions collectives. L'intransigeance persistante d'Israël qui continue de violer le droit international a été réaffirmée

de manière choquante avec cette brutale attaque militaire lancée contre la bande de Gaza en décembre 2008. En même temps, le blocus inhumain infligé par Israël punit toute la population de Gaza, la forçant à vivre dans la misère parmi les ruines de ses maisons et de sa communauté, et attisant encore davantage le sentiment d'injustice. Les destructions gratuites causées restent lamentablement visibles car Israël empêche la reconstruction des foyers palestiniens, de l'infrastructure civile vitale, et des nombreuses installations des Nations Unies qu'il a détruites ou endommagées, y compris les écoles de l'UNRWA et ses principaux entrepôts où se trouvaient des approvisionnements humanitaires. La Commission d'enquête instaurée par le Secrétaire général a établi que les attaques contre les installations des Nations Unies étaient intentionnelles, qu'elles constituaient une atteinte caractérisée à leur inviolabilité, et qu'Israël était responsable pour les morts et les blessés. Pour d'autres incidents, il a également été établi qu'Israël a délibérément lancé des projectiles contenant du phosphore blanc sur des zones civiles fortement peuplées, y compris les zones où sont situées les installations de l'UNRWA.

21. Les États Membres doivent exiger qu'Israël retire en public ses fausses allégations à l'égard de l'UNRWA, et doivent continuer d'exiger des indemnités ainsi que le recommande la Commission d'enquête pour les dommages et les destructions de biens des Nations Unies à Gaza. Les conclusions et les recommandations à la fois de la Commission d'enquête et de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies sur le conflit de Gaza exigent un suivi de la part des États Membres et des organes de l'Organisation des Nations Unies pertinents pour s'assurer que les auteurs de violations aussi graves des droits fondamentaux sont reconnus responsables de leurs crimes, et que justice soit rendue aux victimes. Il faut mettre fin à l'impunité flagrante d'Israël, et le droit international doit triompher.

22. L'agression militaire d'Israël contre Gaza a eu de graves répercussions sur les activités de l'UNRWA, l'obligeant à suspendre les mouvements de personnel, ce qui a sérieusement affecté ses opérations humanitaires à un moment où elles étaient essentielles. La pauvreté, la faim, la maladie et le chômage demeurent extrêmement importants parmi la population réfugiée, parce qu'Israël continue de bloquer

intentionnellement l'aide destinée à la reconstruction et au redressement de Gaza. Il doit mettre fin au blocus, et permettre aux projets des Nations Unies de reprendre.

23. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, le maintien par Israël de centaines de postes de contrôle, sa construction illégale de colonies, le mur de séparation, son intensification du régime de permis et son réseau routier discriminatoire, continuent à ne pas permettre l'accès des réfugiés aux services de l'UNRWA. L'obstruction qu'Israël fait aux véhicules de l'UNRWA, sa mise en danger du personnel de l'UNRWA et de ses installations, et les lourds frais de transit et taxes imposés à l'Office sont absolument inacceptables et en violation des obligations qui incombent à Israël en vertu du droit international. Les États Membres, auxquels nous avons régulièrement recours pour qu'ils fournissent des fonds d'urgence afin de palier aux répercussions sur les réfugiés et sur l'UNRWA des violations massives et systématiques d'Israël, doivent fermement insister et tenir Israël pour responsable.

24. Au cours des années de conflit, des déplacements et des pertes endurés par les palestiniens, l'UNRWA demeure une constante dans la vie des réfugiés, et joue un rôle indispensable en rendant leurs souffrances plus supportables. L'Office, avec l'aide vitale des pays hôtes que sont la Jordanie, le Liban et la Syrie, ainsi que des donateurs, et malgré d'importantes contraintes financières, a continué de fournir l'assistance essentielle. Outre ses extraordinaires efforts à Gaza, il fournit une assistance d'urgence aux réfugiés déplacés du camp de Nahr el-Bared au Liban et encourage la reconstruction du camp, tout en œuvrant à améliorer les conditions de vie dans tous les camps de réfugiés. Il assiste également les réfugiés palestiniens d'Irak vivant en Jordanie et en Syrie. Alors que les programmes de l'Office se concentrent sur l'éducation, la santé, le secours et les services sociaux, il a fait davantage que simplement aider à couvrir les besoins essentiels. Il a donné aux réfugiés, qu'ils soient jeunes ou vieux, l'espoir et des chances pour accéder à un futur meilleur.

25. Sa délégation formule encore une fois sa gratitude la plus profonde envers l'UNRWA, et tous les organismes des Nations Unies ainsi que les organisations humanitaires œuvrant de concert afin d'aider les réfugiés, de même que l'ensemble des donateurs pour leur constant et généreux financement

de l'UNRWA, tout en priant instamment les donateurs de continuer d'aider de façon importante l'Office; elle prie les États Membres de répondre rapidement aux appels d'urgence de l'Office en 2009 pour aider l'UNRWA à fournir l'assistance qui est cruellement nécessaire et à maintenir la qualité de ses services. L'appui ferme et durable de la communauté internationale envers l'UNRWA, est le reflet à la fois d'un engagement humanitaire en faveur du bien-être des réfugiés, et d'un engagement politique en faveur d'une juste résolution de leur situation critique. Les dirigeants palestiniens considèrent la question des réfugiés comme un point fondamental pour la question du statut définitif, et comme l'une des clefs pour la paix. Elle en appelle à la communauté internationale pour qu'elle redouble d'efforts afin d'encourager la reprise d'un processus de paix accéléré conduisant à un règlement de tous les aspects de la question palestinienne, y compris la justice pour les réfugiés palestiniens sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

26. **M. Örnéus** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats : la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays du Processus de stabilisation et d'association : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, et de l'Arménie, l'Islande, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que l'Union européenne et ses États Membres sont les plus importants donateurs de l'UNRWA, leur contribution s'étant élevée pour 2008 à plus de 60% du budget ordinaire de l'Office, outre leur ample contribution aux programmes spéciaux et aux appels d'urgence. Le respect du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, a guidé la politique de l'Union européenne non seulement en ce qui concerne le conflit entre Israël et ses voisins, mais aussi par rapport à l'aide en faveur de l'UNRWA. L'Union européenne insiste sur la nécessité de développements positifs sur le terrain menant sans retard à un règlement équitable et durable de la question des réfugiés palestiniens, dans le cadre d'un accord total et final d'un statut permanent fondé sur le principe « terres contre paix » et la solution des deux États.

27. Il n'y a aucun doute sur la contribution de l'UNRWA au capital humain de la région : ses résultats en ce qui concerne l'éducation sont impressionnants, atteignant le demi million d'enfants au Moyen-Orient

et doublant le nombre de filles depuis les années cinquante; en ce qui concerne la santé, il est parvenu à presque 100% de vaccinations et opère un programme de santé offrant une couverture considérable. 2009 a été encore une année pleine de défis pour l'Office. L'Union européenne condamne le bombardement des infrastructures de l'UNRWA à Gaza en début d'année, et déplore profondément les pertes humaines pendant ce conflit, en particulier parmi les civils. Les besoins humanitaires des réfugiés palestiniens à Gaza, aggravés par les difficultés d'accès, sont toujours un sujet d'inquiétude. Les points de passage doivent être immédiatement ouverts et sans conditions à l'aide humanitaire, aux biens et aux personnes tant pour entrer dans Gaza que pour en sortir. Il faut permettre la reconstruction et le redressement économique tout comme il faut mettre fin à la crise humanitaire actuelle.

28. L'UNRWA a connu pendant des années de graves problèmes financiers qui sont à présent critiques. Le budget des services administratifs manque de fonds de façon chronique de même que les appels d'urgence. On pourrait ajouter à ceci la crise financière mondiale actuelle ainsi que les taux de change défavorables. Néanmoins, sans de nouveaux fonds, les conséquences sur les opérations de l'UNRWA seraient très importantes. Par conséquent, les États Membres partagent la responsabilité d'aider l'UNRWA à la fois sur le plan politique et sur le plan financier. Il n'est pas viable que 90% des ressources soient fournies par seulement 15 pays. L'Union européenne incite vivement de nouveaux donateurs à faire part de leur engagement auprès de l'UNRWA, et les donateurs existants à augmenter leur contribution. Une base plus large de donateurs garantirait un Office stable qui pourrait fournir aux réfugiés palestiniens l'aide dont ils ont besoin, et contribuer à la stabilité dans la région en attendant un règlement définitif.

29. L'UNRWA se trouve en plein processus d'une importante réforme qui implique d'énormes efforts pour revitaliser son efficacité tout en maintenant à la fois la confiance des donateurs et des réfugiés. L'Union européenne soutient énergiquement cette attitude. L'Office doit travailler en étroite collaboration avec le reste de la famille de l'Organisation des Nations Unies et continuer son effort de réforme.

30. La seule existence de l'UNRWA montre aux réfugiés palestiniens que le monde ne les oublie pas. Il y a 60 ans que le conflit du Moyen-Orient devrait être réglé. Le processus de paix doit donc être relancé, et

doit aboutir à une solution équitable par rapport à la question des réfugiés. En attendant, l'Union européenne est engagée dans le maintien d'un bon niveau humanitaire et d'une assistance économique au peuple palestinien. Un UNRWA fort et économiquement stable est de l'intérêt de tous ceux qui croient en la paix et le développement humain.

31. **M^{me} Hernández Toledano** (Cuba), déclare qu'il est injustifiable que les palestiniens aient souffert sous la longue et brutale occupation israélienne de leurs terres depuis 1967, et que l'on continue à leur refuser leurs droits fondamentaux tel le droit à l'autodétermination ainsi que le droit pour les réfugiés palestiniens de retourner chez eux. La détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, est une conséquence des politiques illégales et des pratiques de la Puissance occupante. La construction du mur de séparation, en violation manifeste avec le droit international, se poursuit, et la politique israélienne d'établissement de colonies s'intensifie. Les mesures prises unilatéralement par les israéliens mettent en péril les perspectives de parvenir à un règlement négocié basé sur deux États.

32. La situation de la population civile palestinienne dans la bande de Gaza après l'attaque brutale d'Israël en décembre et janvier derniers est vraiment alarmante. La position agressive et manifestation illégale d'Israël a empêché d'entreprendre toute reconstruction, et le niveau de pauvreté est parvenu à un tel point que la moitié des familles vivent à présent en dessous du seuil de pauvreté extrême. Israël continue de limiter fortement la circulation des palestiniens, surtout dans la bande de Gaza, où les réfugiés sont en majorité, et à restreindre la circulation de biens y compris de nourriture et de médicaments. Israël doit cesser d'imposer dans tous les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, des bouclages qui causent de très importants dommages socioéconomiques.

33. L'UNRWA travaille dans des conditions extrêmement difficiles. Les restrictions de circulation du personnel de l'Office, des biens, et des véhicules ont sapé ses possibilités de travail, et lui ont causé des pertes considérables. La Commission doit envisager d'inclure une disposition au projet de loi sur l'UNRWA demandant le remboursement des taxes indûment perçues par les autorités israéliennes sur l'Office. L'UNRWA accomplit d'encourageants progrès dans

l'amélioration de la gestion de ses services. Il doit recevoir toute l'aide et toutes les garanties lui permettant de mener à bien ses fonctions. Israël lui-même doit respecter son obligation de protéger les installations des Nations Unies, ainsi que la sécurité du personnel de l'UNRWA.

34. Cuba est solidaire du peuple palestinien qui tente d'établir un État indépendant et souverain avec Jérusalem-Est comme capitale, et elle soutient la recherche d'une solution juste à la question des réfugiés, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

35. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) déclare que l'existence de l'UNRWA est toujours justifiée puisque les conditions qui ont mené à sa création demeurent inchangées. La totale mise en œuvre de ses activités est par contre entravée par le manque de financement pour 2009 et 2010, ce qui est l'objet de grandes préoccupations. Sa délégation soutient l'appel de l'Assemblée générale en faveur d'un renforcement institutionnel de l'Office en lui fournissant des ressources financières suffisantes provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Il prie les États de continuer à aider le monde de l'UNRWA, tel que son pays l'a fait au cours des années passées.

36. Le manque de sécurité dans la région demeure un défi pour la mission de l'Office; il condamne dans les termes les plus vifs la destruction des installations de l'UNRWA par les Forces de défense israéliennes lors de leur incursion dans Gaza, et appelle Israël, la Puissance occupante, à respecter pleinement les dispositions de la quatrième Convention de Genève, la Charte des Nations Unies, et la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies. Il demande également à Israël de mettre fin à son blocus de Gaza, et d'assurer, non seulement la sécurité du personnel de l'UNRWA, mais également leur libre accès aux zones où ils se livrent à leurs tâches.

37. La situation humanitaire des habitants de la Palestine et des pays arabes voisins ne peut se régler qu'à travers un règlement des questions politiques dans la région. L'Afrique du Sud est toujours en faveur d'une solution négociée du conflit israélo-palestinien, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies et autres initiatives, et espère voir le jour où les deux États, la Palestine et Israël, coexisteront dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

38. **M^{me} Egger** (Suisse) déclare qu'un financement suffisant est la condition sine qua non pour que l'Office puisse remplir son indispensable mandat, qu'il a mis en œuvre, en tant que partenaire crédible et fiable, au moindre coût, malgré le théâtre instable de ses opérations. Sa délégation appuie la demande du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'UNRWA afin que le Secrétaire général fournisse un rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA le plus tôt possible. Sans solution à sa situation financière désastreuse, l'UNRWA se verra dans l'obligation de réduire encore ses services aux communautés de réfugiés, de réduire davantage ses effectifs, et la détérioration des conditions de travail sera évitable. Tout ceci risque de donner lieu à des tensions tant avec qu'au sein des pays hôtes, tout en ayant des répercussions déstabilisatrices dans les territoires palestiniens occupés.

39. La Suisse est très préoccupée par les importantes et persistantes restrictions de mouvement tant pour entrer dans Gaza que pour en sortir; les efforts humanitaires de l'UNRWA et autres organismes d'aide sont gravement entravés du fait du blocus prolongé. La création rapide de mécanismes indépendants et impartiaux garantissant le passage de l'aide, des produits essentiels et des matériaux pour la reconstruction est donc cruciale pour améliorer la situation et promouvoir le redressement économique. Pour y parvenir, toutes les parties au conflit doivent faciliter un accès humanitaire rapide et sans entraves conformément au droit international humanitaire, et doivent respecter strictement toutes leurs obligations aux termes du droit international.

40. **M. Aldhahri** (Émirats arabes unis) déclare que la situation humanitaire désastreuse du peuple palestinien se dégrade de plus en plus du fait des importantes restrictions imposées par les forces d'occupation israéliennes. Les violations israéliennes visent également les installations et les services fournis par les institutions internationales telles l'UNRWA, en particulier à Gaza qui reste paralysée par le blocus et les bouclages persistants qui exacerbent la crise humanitaire, socioéconomique et environnementale générée par les destructions massives et les crimes contre l'humanité perpétrés par l'armée israélienne au cours de son attaque contre Gaza. Le poids de la responsabilité qui pèse sur l'UNRWA de fournir un abri, des soins de santé, et autre type d'assistance aux milliers de personnes sans abri et traumatisée par ces

événements s'est également accru. En outre, l'agression israélienne est allée au-delà de la destruction délibérée des installations de l'UNRWA en interférant sur la liberté de mouvement de son personnel qui est soumis à des fouilles et des interrogatoires ce qui retarde les indispensables secours et services aux réfugiés.

41. Son Gouvernement s'engage à poursuivre son aide politique, morale et financière à l'égard de l'UNRWA, et exige au niveau international, la plus ferme des condamnations pour toutes les violations de la part d'Israël qui transgresse ouvertement la Charte des Nations Unies, le droit international humanitaire, et le droit international, en particulier la quatrième Convention de Genève, la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies, et l'accord Comay-Michelmores de 1967 entre l'Office et le Gouvernement israélien.

42. Son Gouvernement demande à Israël de cesser ses attaques répétées contre les camps de réfugiés palestiniens, et de supprimer tous les obstacles entravant les travaux de l'UNRWA ainsi que la mobilité de son personnel. Il appelle la communauté internationale, et en particulier les institutions spécifiquement économiques et financières, à fournir à l'UNRWA une aide financière accrue, et il appelle les États donateurs de tenir leurs engagements en faveur de la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared dans le nord du Liban; son pays figure parmi les premiers à remplir ses engagements, et en outre, certaines des institutions caritatives de son pays ont fourni de l'aide pour la création d'écoles provisoires et d'hôpitaux mobiles pour les habitants de ce camp. Il souligne à nouveau l'autorité dont est investi l'UNRWA en application de la résolution 32 (IV) de 1949 de l'Assemblée générale, la responsabilité qu'a l'Office de continuer ses services envers les réfugiés palestiniens jusqu'à ce que l'on parvienne à une solution juste et globale à la question palestinienne, conformément à l'Initiative de paix arabe et les résolutions des Nations Unies pertinentes. Enfin, il souligne à nouveau la nécessité pour l'UNRWA de travailler en coordination complète avec l'Autorité palestinienne, l'Organisation de libération de la Palestine, unique représentante légitime du peuple palestinien, et les États arabes abritant des camps de réfugiés. Les efforts humanitaires accomplis par l'UNRWA sont extrêmement louables. Néanmoins, en dernier ressort, le problème des réfugiés palestiniens ne

trouvera une solution que dans le cadre d'une solution définitive de la question palestinienne.

43. **M. Taleb** (République arabe syrienne) déclare qu'Israël a toujours refusé obstinément de mettre fin à la tragédie palestinienne qu'il a lui-même causé délibérément au mépris des résolutions des Nations Unies, qu'il a pour habitude de ne pas respecter. Les réfugiés palestiniens, dont le nombre s'élève maintenant à plus de 5 millions, constituent le plus grand groupe de réfugiés au monde, et pour les remplacer, Israël a amené des colons du monde entier pour se saisir de leurs terres et de leurs foyers, sans tenir compte des nombreux appels internationaux afin qu'il stoppe sa politique raciste de colonisation dans l'intérêt d'une reprise des négociations avec le côté palestinien en vue d'une solution définitive. Israël envoie quotidiennement des signaux disant qu'il est au-dessus de la légitimité internationale, un exemple récent étant son expulsion du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui a par conséquent été empêché de mener à bien sa mission. Le rapport précédent du Rapporteur spécial (A/HRC/10/20) daté de février 2009 établit qu'un habitant de Gaza sur 225 a été blessé ou tué pendant les attaques israéliennes sur Gaza ayant débuté en décembre 2008, et que le fait qu'Israël ait lancé ces attaques dans des conditions ne permettant pas de distinguer les cibles civiles des cibles militaires est constitutif d'un crime de guerre de la plus haute importance aux termes du droit international. Dans sa déclaration orale supplémentaire faite devant le Conseil des droits de l'homme en mars 2009, le Rapporteur spécial déclare en outre que le fait qu'Israël ait utilisé de l'armement moderne et le fait qu'il ait confiné les palestiniens dans les zones de combat pendant ses opérations militaires doit être considéré comme un autre crime contre l'humanité.

44. Le rapport de la Commissaire générale (A/64/13 et Add.1) mentionne d'autres sujets de préoccupation, y compris la constante colonisation israélienne en Cisjordanie et la construction du mur de séparation; les restrictions à la mobilité des palestiniens en Cisjordanie et à Gaza; l'impact important du blocus sur tous les aspects de la vie à Gaza; et l'entrée par la force des militaires israéliens dans les installations de l'UNRWA en Cisjordanie ainsi que les dommages occasionnés aux installations de l'Office à Gaza du fait des attaques et des bombardements de l'armée israélienne, décrites comme intentionnels dans le

rapport de la Commission d'enquête (A/63/855-S/2009/250). Israël non seulement ne tient pas compte de ces faits bien établis, mais refuse également de payer les 12 millions de dollars qui lui sont réclamés à titre de dommages.

45. Il remarque les références positives faites dans le rapport de la Commissaire générale sur les efforts accomplis par la République arabe syrienne en faveur des 500 000 réfugiés palestiniens qu'elle a reçus et pour lesquels elle a fourni en 2008 une assistance se montant à plus de 160 millions de dollars. La question des réfugiés palestiniens est néanmoins de la responsabilité mondiale. Par conséquent, l'UNRWA doit poursuivre son mandat jusqu'à ce que son travail soit achevé ce qui requiert une généreuse augmentation des donations, un élargissement de la base de donateurs, et la garantie de la réalisation des engagements des donateurs. En un mot, il est vital de conserver et appuyer ce mandat pour garantir le retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

46. **M. Al-Tamimi** (Qatar) déclare que le travail remarquable accompli par le personnel de l'UNRWA est on ne peut plus louable à la lumière du harcèlement et des attaques directes auxquelles ils ont été soumis de la part des autorités israéliennes, comme les coups portés aux écoles de l'UNRWA. Tout en condamnant ces frappes, le Qatar a demandé au Conseil de sécurité d'élaborer un plan pour que les écoles servent refuge sûr où l'aide humanitaire et les biens essentiels seraient livrés. Dans ce contexte, il se demande ce que sont devenues les recommandations exposées dans le rapport de la Commission d'enquête (A/63/855-S/2009/250), surtout étant donné l'échec du Conseil de sécurité à agir selon celles-ci.

47. La récente agression israélienne et le blocus actuel de Gaza ont conduit non seulement à la détérioration de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens très dépendants de l'aide, mais presque à l'effondrement économique. Partout ailleurs dans les territoires palestiniens occupés la situation a empiré de la même façon du fait des restrictions sur la mobilité et les biens, outre les autres pratiques israéliennes en violation du droit international, en particulier du droit international humanitaire. Néanmoins l'UNRWA n'a pas assez de fonds pour permettre la totale mise en œuvre de projets vitaux destinés à assister le nombre croissant de réfugiés palestiniens enregistrés auprès de

lui. C'est pourquoi il demande une augmentation des donations sans lesquelles l'UNRWA est incapable de fournir ses services. Le Qatar ne ménager pas ses efforts au moment d'offrir assistance matérielle et autre en faveur des réfugiés palestiniens; il a également créé le *Gaza Fund* et la *Fakhura campaign* en faveur du peuple palestinien qui subit toujours le supplice du fait de l'occupation israélienne, et de ses pratiques associées. Tant que la question des réfugiés palestiniens n'a pas trouvé une solution juste et équitable, l'UNRWA continuera de jouer un rôle indispensable dans une question qui s'étend au-delà de la sphère humanitaire et affecte la stabilité de la région toute entière.

48. **M. Løvold** (Norvège) déclare que la population réfugiée palestinienne, qui a plus que quadruplé pendant les 60 années d'existence de l'UNRWA, continuera de s'accroître tant que la question du statut définitif du droit au retour n'est pas résolue. Par conséquent, le rôle de l'UNRWA et de ses services est malheureusement plus pertinents que jamais et sera encore nécessaires pendant une période de transition pouvant aller jusqu'à 15 ans dans le cas où un processus de paix significatif verrait le jour, et la question des réfugiés résolue. Malgré l'augmentation régulière de la demande de services de l'UNRWA, le volume du financement a à peine changé, ce qui a conduit à une instabilité financière préoccupante affectant à présent le budget de l'UNRWA. Lors de sa récente présidence de Commission consultative de l'Office, la Norvège a lancé avec succès un certain nombre d'initiatives visant à assurer un financement avec une base plus large de donateurs. Néanmoins, les projections des années à venir sont peu prometteuses. Sans une solution permanente de la question du financement de l'UNRWA, ce même problème urgent et sa réponse corolaire reviendront tous les ans.

49. Un premier pas vers une solution serait d'améliorer la base des ressources en cherchant d'autres contributions ordinaires provenant de nouveaux donateurs, tout en gardant à l'esprit que 90% des contributions du fonds général de l'UNRWA sont actuellement fournis par seulement 15 États Membres, et chacun d'entre eux a atteint ses limites. Il appelle à l'implication des Membres du G-20, et demande aux États arabes de respecter leurs promesses de contribution qui s'élèvent à non moins de 7,7% du fonds général. L'étape suivante consistera à s'assurer qu'une partie plus importante du financement de

l'UNRWA provienne du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, ce qui aurait pour avantages une plus grande prévisibilité et une répartition plus équitable des charges, ce qui est essentiel pour une fourniture satisfaisante de services de la part de l'UNRWA, ce qui représente une lueur d'espoir et un élément clef de la consolidation de la paix au Moyen-Orient.

50. **M. Hoang Chi Trung** (Viet Nam) déclare que sa délégation partage les préoccupations relatives aux difficultés budgétaires de l'UNRWA. La communauté internationale des donateurs doit mobiliser ses ressources et redoubler d'efforts pour aider les opérations de l'Office. Sa délégation soutient les efforts de réforme de l'Office afin de renforcer son efficacité à fournir des services aux réfugiés palestiniens. Son Gouvernement est très préoccupé par les pertes humaines et la désastreuse situation humanitaire en Cisjordanie et à Gaza, qui, avec l'aggravation de la crise socioéconomique, causent davantage de souffrances à des millions de palestiniens traumatisés et désespérés. La responsabilité de la communauté internationale pour se rassembler et résoudre cette crise n'a donc jamais été aussi importante.

51. La barrière de séparation et les bouclages imposés par Israël, couvre-feux et autres entraves à la mobilité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza empêchent la capacité de l'UNRWA à mener à bien les tâches de son mandat; son Gouvernement prie Israël de garantir la sécurité du personnel de l'UNRWA, et de faciliter leur difficile tâche consistant à aider les réfugiés palestiniens en éliminant tous les obstacles au plus vite. Ce faisant, il doit également respecter les privilèges et immunités de l'UNRWA en tant qu'organe des Nations Unies. Les graves violations du droit international relatif aux droits de l'homme et du droit international humanitaire de la part d'Israël au cours du conflit de Gaza, ainsi que rapporté par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation des Nations Unies, sont très préoccupantes. Il est impératif que toutes les parties concernées mettent fin à tout acte de violence et respectent strictement le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, tout en assurant la sûreté et la sécurité de la population civile et des installations et du personnel diplomatique et des Nations Unies. Il est également impératif de mener les investigations nécessaires pour rendre promptement justice aux victimes. Ces mesures

contribueront de manière significative à l'effort en vue de la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

52. **M. Al-Allaf** (Jordanie) déclare que la capacité démontrée de réponse dans les situations d'urgence de l'UNRWA ainsi que les efforts héroïques de son personnel pour porter secours pendant l'offensive militaire israélienne, ont joué un rôle effectif dans le soulagement des souffrances des habitants de Gaza; néanmoins, ces souffrances persistent, et elles sont un véritable désastre humanitaire qui ne fera qu'empirer avec l'arrivée de l'hiver. Les femmes et les enfants de Gaza ont plus que jamais un besoin urgent de l'aide internationale. Il faut par conséquent prendre des mesures immédiates pour mettre fin au blocus et ouvrir les points de passage aux biens essentiels et aux matériaux de construction.

53. De son côté, la Jordanie continuera son soutien sous toutes ses formes envers les palestiniens, et à attirer l'attention sur leur situation critique dans les tous les forums internationaux. Elle est extrêmement préoccupée par les bouclages, couvre-feux, et autres restrictions imposées par Israël par rapport à la mobilité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui entrave, non seulement le développement économique et l'emploi, mais aussi la possibilité pour l'UNRWA et son personnel d'accomplir les tâches pour lesquelles ils sont mandatés. Il appelle donc Israël à lever ces restrictions.

54. L'UNRWA s'est montré remarquablement efficace et a connu de nombreux succès pendant ses 60 ans d'activité, et la Jordanie soutient son travail inconditionnellement. Son Gouvernement en appelle tous les donateurs sans exception, en faveur d'une assistance financière qui est nécessaire afin d'assurer qu'il n'y ait pas de coupe sombre dans les services de l'Office envers les réfugiés palestiniens. Toute tentative de diminuer le rôle et les responsabilités de l'UNRWA ou d'altérer son mandat doit être rejetée. Avec ses ressources poussées à leurs limites par le fardeau économique qui l'opprime en tant que pays hôte du plus grand nombre de réfugiés, la Jordanie compte sur l'assistance de l'UNRWA et s'oppose à toute réduction du financement de ses programmes sur son territoire. Elle rejette également tout règlement de la question de réfugiés palestiniens qui ne garantirait pas le droit au retour, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Soulignant la responsabilité historique d'Israël pour avoir provoqué et pour perpétuer ce problème, il déclare que les États hôtes doivent recevoir une indemnisation pour les

coûts réels qu'ils encourent. Enfin, il faut faire tout effort possible pour parvenir à la solution des deux États mettant fin au conflit israélo-arabe et forger une paix totale sur la base des modalités applicables et de l'Initiative de paix arabe.

55. **M. AlHarthy** (Arabie saoudite) voudrait que l'UNRWA continue son excellent travail des dernières 60 années en continuant de fournir ses programmes et ses services à tous les réfugiés palestiniens. Pour ce faire, la communauté internationale, et en particulier ses Membres donateurs, doivent accroître leurs contributions à l'UNRWA dans l'optique de recruter davantage de personnel, d'étendre ses installations, et de mettre fin à ses problèmes financiers et budgétaires. Les pratiques arbitraires et répressives des autorités israéliennes, les couvre-feux, les bouclages, le mur de séparation en Cisjordanie et le blocus de Gaza entre autres, ont augmenté les souffrances de la population et gravement affecté tous les aspects de la vie dans les territoires palestiniens occupés. Lors de leur récente attaque contre Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont détruit des écoles et des centres de santé de l'UNRWA, au mépris du rôle humanitaire de l'Office, tuant son personnel et passant outre tous les instruments internationaux qui affirment la sûreté et la sécurité des Nations Unies et de son personnel associé, en particulier dans les zones de conflit.

56. L'Arabie saoudite condamne fermement le blocus de Gaza, et exige qu'il soit levé immédiatement, elle exige également l'arrêt de toutes les restrictions imposées aux organisations internationales par Israël, et la démolition du mur de séparation qui a été jugé illégitime d'après les avis consultatifs de la Cour internationale de justice et les résolutions de Assemblée générale. Israël doit également indemniser complètement l'UNRWA pour tous les dommages causés à ses biens et à ses installations. En outre, aux termes de la quatrième Convention de Genève il est tenu d'assurer une livraison sûre de la nourriture, de l'approvisionnement médical, et autres biens nécessaires à satisfaire les besoins humanitaires des habitants de la bande de Gaza sans restriction ou condition.

57. L'Arabie saoudite soutient les causes humanitaires non seulement au niveau gouvernemental, mais aussi à la racine, preuve en est sa position au sommet de l'échelle en ce qui concerne les contributions volontaires aux opérations de secours humanitaire en 2008. Entre 2002 et 2009, elle a

également apporté son appui aux budgets de l'Autorité palestinienne et de l'UNRWA à concurrence de presque 735 millions de dollars, a alloué 200 millions de dollars à des projets examinés par le Fonds d'Al Aqsa, et a contribué à concurrence de 25 millions de dollars à la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr el-Bared au Liban. Elle s'est engagée à payer dans sa totalité ses contributions annuelles à l'UNRWA pour soutenir les objectifs humanitaires de l'Office et ses travaux visant à soulager les souffrances du peuple palestinien jusqu'à ce qu'ils retournent dans leur pays, et reçoivent les garanties d'une indemnisation équitable pour les dommages subis, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Néanmoins, le soutien financier n'est pas l'unique solution au problème des réfugiés; l'appui politique, particulièrement émanant de la communauté internationale, est un autre facteur essentiel.

La séance est levée à 18 heures.